Cinquante cinquième année. - N° 194 A Lundi 4 et mardi 5 octobre 2021

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 3193

69 – RHÔNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LYON

Ventes et cessions

481 624 062 RCS Lyon.
RITTMEYER.
Forme : Société par Actions Simplifiée.
Capital : 172040.00 EUR.
Adresse : Route D'Heyrieux, 69780 Saint-Pierre-de-Chandieu.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SAINT PIERRE DE CHANDIEU des 22 et 23 juillet 2021, la Société RITTMEYER, Société par actions simplifiée au capital de 172 040 euros, dont le siège social est Route d'Heyrieux, 69780 SAINT PIERRE DE CHANDIEU, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés et identifiée sous le numéro 481 624 062 RCS LYON, et la Société BRUGG Tubes, Société par actions simplifiée au capital de 224 000 euros, dont le siège social est Route de la gare d'Heyrieux, 69780 SAINT PIERRE DE CHANDIEU, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés et identifiée sous le numéro 451 166 722 RCS LYON, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la Société RITTMEYER par la Société BRUGG Tubes. La Société RITTMEYER ferait apport à la Société BRUGG Tubes de la totalité de son actif, soit 546 312,72 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 370 007,94 euros. La valeur nette des apports s'élèverait à 176 304,78 euros. La Société BRUGG Tubes détenant la totalité des 17 204 actions composant le capital social de la Société RITTMEYER, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital et aucun rapport d'échange n'a été déterminé. Il résulterait de l'annulation des actions de Société RITTMEYER détenues par la Société BRUGG Tubes un boni de fusion de 4 264,78 euros. La fusion prendrait effet rétroactivement au 1er janvier 2021, d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la Société RITTMEYER depuis le 1er janvier 2021 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par Société BRUGG Tubes. La Société RITTMEYER sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. La fusion sera réalisée le jour de son approbation par une décision de l'Associée unique de la Société BRUGG Tubes. Les créanciers de la Société absorbante, ainsi que ceux de la Société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-14 et R. 236-8 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le Tribunal de commerce compétent. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé : - au greffe du Tribunal

de commerce de LYON pour la Société RITTMEYER en date du 1er octobre 2021 ; - au greffe du Tribunal de commerce de LYON pour la Société BRUGG Tubes en date du 1er octobre 2021 Pour avis..

